



PLAN

# DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

*Ville de Mont-Saint-Aignan*



Mont  
Saint  
Aignan

<i>Introduction</i> .....	3
Une dynamique engagée .....	3
Un contexte inédit .....	3
<i>1 • État des lieux des équipements municipaux</i> .....	4
Le patrimoine bâti .....	5
Le réseau de chaleur urbain .....	5
<i>2 • Mesures relatives au chauffage &amp; à l'eau chaude sanitaire</i> .....	6
La Ville a d'ores et déjà engagé .....	7
La Ville va poursuivre ses engagements par les actions suivantes .....	7
<i>3 • Mesures relatives à l'éclairage public &amp; à l'électricité</i> .....	8
La Ville a d'ores et déjà engagé .....	9
La Ville s'engage également .....	9
<i>4 • Les écogestes des agents municipaux &amp; des usagers</i> .....	10
Ensemble, économisons le chauffage .....	11
Ensemble, économisons l'électricité .....	11
<i>Pour aller plus loin</i> .....	12



## Une dynamique engagée

Face au dérèglement climatique, à la dépendance énergétique ou aux ressources naturelles limitées, la notion de sobriété énergétique revient régulièrement. Véritable démarche, la sobriété énergétique est le fait de **mieux consommer les différentes énergies** (électricité, eau, gaz...) sans détériorer son confort de vie.

Depuis plusieurs années, la Ville de Mont-Saint-Aignan est engagée dans une démarche de développement durable notamment par la contractualisation d'engagements dans le cadre de la Cop 21 en 2018 puis par le lancement de la démarche Citergie en 2020, devenue **Territoire engagé transition écologique**.

Ainsi, la Ville a décidé de cibler ses actions sur :

- la réalisation d'un schéma directeur immobilier en vue de cartographier l'état de santé des bâtiments et identifier les plus énergivores;
- la mise en place d'un programme d'audits énergétiques de ses bâtiments scolaires;
- l'engagement d'un programme de remplacement des éclairages intérieurs des équipements sportifs municipaux.

Par ailleurs, la Ville, en coopération avec la Métropole Rouen Normandie, a travaillé sur les axes suivants :

- la suppression des derniers éclairages énergivores du territoire;
- l'expérimentation de l'extinction nocturne de l'éclairage public;
- la poursuite du programme de raccordement des bâtiments publics au réseau de chaleur urbain;
- l'ouverture à d'autres alternatives d'économies d'énergies dans le cadre de tout projet de rénovation ou de réfection.

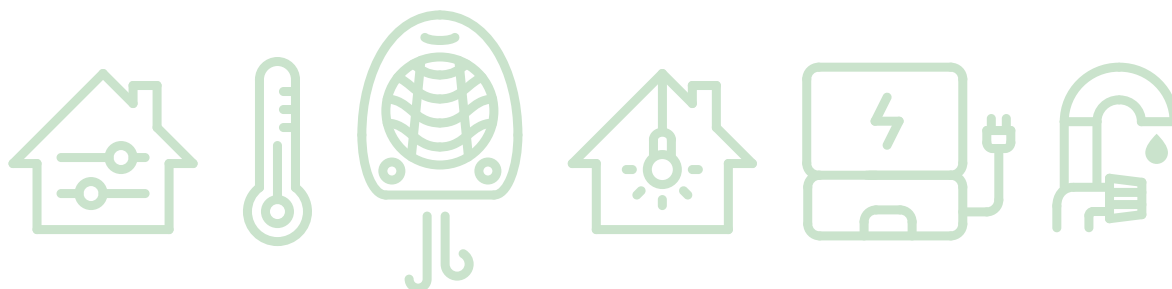
De plus, la Ville a initié à l'automne 2022, dans le cadre de la semaine du développement durable, une sensibilisation du parc privé (et notamment des copropriétés) pour les engager dans la rénovation énergétique de leur patrimoine; un projet mené avec le soutien d'Altern (Agence locale de la transition énergétique Rouen Normandie).

La Ville porte également un intérêt certain aux sujets relatifs aux énergies renouvelables (panneaux solaires photovoltaïques notamment) et à l'autoconsommation.

## Un contexte inédit

Aujourd'hui, face au contexte dans lequel s'inscrit le territoire national et, à plus petite échelle la Métropole, les élus montsaintaignanais souhaitent dès maintenant contribuer à la réduction de leurs consommations afin d'en limiter la portée. Il ne s'agit pas de répondre uniquement aux besoins de la période hivernale mais d'**enclencher un véritable changement d'habitudes**.

Le plan d'action présenté ci-après permettra ainsi de participer activement à court et moyen terme à la mobilisation générale pour éviter des mesures plus contraignantes et subies.





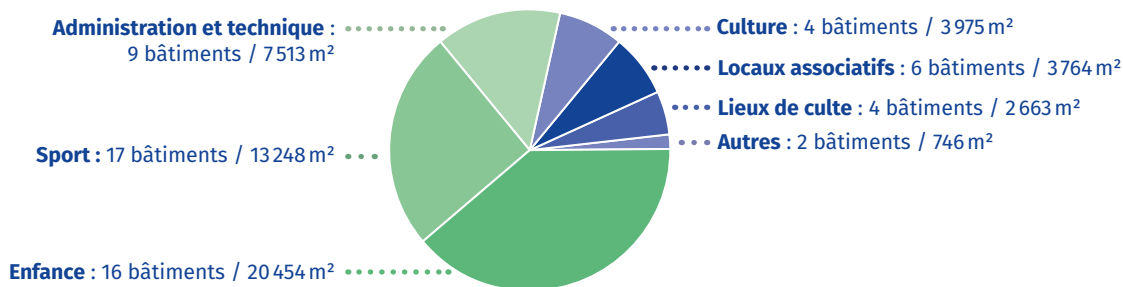
## 1 • ÉTAT DES LIEUX DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

**Un schéma directeur immobilier entrepris en 2020 par la Ville a permis de dresser une photographie du patrimoine bâti municipal. Fort de cet état des lieux, la collectivité a identifié les bâtiments à “enjeux énergétiques très élevés” pour lesquels différents travaux de rénovation sont budgétés chaque année. Changement des menuiseries des écoles, raccordement au chauffage urbain, installation de Led en lieu et place d’ampoules énergivores... Autant de travaux d’investissement favorables à l’environnement, aux utilisateurs et au budget global de la collectivité!**



## Le patrimoine bâti

Le patrimoine bâti de la Ville de Mont-Saint-Aignan représente **52 400 m<sup>2</sup>** répartis de la sorte :



Les dépenses annuelles en matière de consommations énergétiques sur ce patrimoine sont en moyenne de **632 000 €/an** (hors coûts liés au centre nautique Eurocéane).

Répartition des consommations d'énergie par source d'énergie (moyenne sur 3 ans) :

- 40 % issues du réseau de chaleur urbain ;
- 32 % de gaz ;
- 28 % d'électricité.

Tous ces bâtiments consomment de l'eau chaude sanitaire : lavabos, douches...

### CHIFFRE CLÉ



**+ 73 %**

impact du coût de l'énergie sur le budget municipal pour 2022 (estimatif)

**Tout comme en 2022 avec 1 300 000 € de dépenses estimées, l'augmentation du prix de l'énergie impactera également le budget municipal 2023.**

## Le réseau de chaleur urbain

La Ville de Mont-Saint-Aignan bénéficie d'un réseau de chaleur urbain dont **65 % de la chaleur est produite à partir d'une source d'énergies renouvelables (bois)**.

Les bâtiments communaux reliés au réseau de chauffage urbain sont :

- l'hôtel de ville et les bureaux annexes ;
- le pôle multi-accueil de la petite enfance Crescendo ;
- le groupe scolaire Camus ;
- le groupe scolaire Saint-Exupéry ;
- le centre sportif des Coquets et le centre nautique Eurocéane ;
- l'Espace Marc-Sangnier ;
- le cinéma l'Ariel ;
- l'ancien centre de tri de la poste.

À noter que la Métropole Rouen Normandie est compétente sur le territoire de la Ville pour la gestion et l'entretien de l'éclairage public ainsi que pour la gestion du réseau de chauffage urbain.

### LE SAVIEZ-VOUS ?



**50 %**

de la surface des bâtiments est raccordée au réseau de chaleur urbain

**45 %**

de la facture énergétique concerne l'électricité





## 2 • MESURES RELATIVES AU CHAUFFAGE & À L'EAU CHAUDE SANITAIRE

La collectivité chauffe la plupart de ses bâtiments publics à 19°C depuis 2008 et participe ainsi au plan de sobriété par un comportement exemplaire. Certains bâtiments telles les crèches ou les résidences sociales, dérogent à cette température de chauffe puisque leur température répond à des obligations réglementaires. Les gymnases seront, quant à eux, chauffés à 16°C. La Ville souhaite engager un dialogue avec les utilisateurs pour vérifier l'adaptation des usages à ces températures, conformes aux préconisations des fédérations.



## La Ville a d'ores et déjà engagé

- la **régulation des températures de chauffe** au sein des bâtiments publics en fonction des plages horaires et de la typologie d'occupation. La température est ainsi réduite lors des périodes d'inoccupation (soirs, nuits et week-end);
- la **programmation des systèmes de chauffages électriques** dans les bâtiments qui ne disposent pas encore de ces outils de régulation;
- l'arrêt progressif de l'utilisation des locaux associatifs pendant les petites et grandes vacances;
- l'**optimisation de l'utilisation des locaux scolaires et sportifs** pendant les périodes de congés et ce, en tenant compte de la nécessité pour les associations de poursuivre leur rôle de lien social.

À noter : le centre nautique sera fermé pour travaux fin 2022. Les consommations d'énergies seront ainsi réduites pour près de 10 mois.

## La Ville va poursuivre ses engagements par les actions suivantes

- l'installation de **détecteurs de fuites d'eau** permettant des interventions plus rapides;
- la **fermeture de certains bâtiments** peu ou pas occupés;
- la **diminution de la température de l'eau des chauffe-eaux** lorsque cela est possible (vestiaires/douches);
- la **mutualisation des locaux** : les utilisateurs (agents de la commune, associations) sont susceptibles d'être délocalisés, en fonction des possibilités, dans des bâtiments chauffés;
- la mobilisation de l'ensemble des occupants (associations, partenaires, grand public) des bâtiments et structures publiques, via une **information du fonctionnement des bâtiments communaux et sur les bons gestes à adopter**;
- l'**amplification des actions de sensibilisation du jeune public** au "mieux consommer" en travaillant avec les enseignants (ex. : poursuite du programme *Watty à l'école*).

### ASTUCE



**Veiller à l'entretien des équipements de chauffage. Si des équipements fonctionnent mal, ils risquent de consommer plus. Pour y remédier, la Ville a programmé le débouage de ses radiateurs avant le début de la période de chauffe.**

## TEMPÉRATURE DE CHAUFFE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

**16°C**  
dans les gymnases

**19°C**  
dans les écoles  
& bâtiments administratifs



## LE SAVIEZ-VOUS ?



Programmer/réguler  
les températures  
**=**  
**15%**  
d'économies d'énergie  
sans altérer le confort des usagers!

.....  
**- 1°C**  
dans les pièces  
en période de chauffe

**=**  
**7%**  
d'économie d'énergie



### 3 • MESURES RELATIVES À L'ÉCLAIRAGE PUBLIC & À L'ÉLECTRICITÉ

La compétence éclairage public (3 502 luminaires dont 512 en Led à Mont-Saint-Aignan) relève de la Métropole Rouen Normandie, tandis que celle de l'électricité est dévolue à la Ville. Les deux collectivités travaillent main dans la main pour réduire les consommations liées à ces postes de dépenses avec notamment une extinction de l'éclairage public la nuit sur les axes secondaires du territoire et la réduction de l'impact des décorations lumineuses et ornementales.





## La Ville a d'ores et déjà engagé

- la surveillance de la bonne extinction des éclairages extérieurs de l'Ariel et de l'Espace Marc-Sangnier après la fermeture des établissements;
- l'incitation des utilisateurs des terrains sportifs à **optimiser l'éclairage des terrains de sport**;
- la poursuite du **plan de déploiement d'éclairages Led** dans les bâtiments publics;
- la **suppression des halogènes**;
- le **déploiement de matériels innovants** permettant une consommation maîtrisée (ex : acquisition de bloc prise avec interrupteur agréé et capteurs photoélectriques).

En partenariat avec la Métropole Rouen Normandie, la Ville a :

- **entériné l'extinction de l'éclairage public** dans les quartiers résidentiels et axes secondaires de 0h30 à 5h30 du lundi au vendredi et de 1h à 5h30 les samedi et dimanche. Une nouvelle expérimentation est programmée à l'été 2023 : éteindre totalement cette zone en période estivale.
- **limité l'impact des décorations lumineuses et ornementales**. Dès cet hiver 2022, certaines décorations seront également éteintes la nuit, sur les mêmes plages horaires que l'éclairage public.

## La Ville s'engage également à

- **signer la charte Écowatt** pour consommer de façon efficace l'électricité et inciter le grand public à s'impliquer dans le dispositif;
- **diminuer l'impact sur les consommations** en évitant au maximum les périodes de pics de consommation via une programmation du fonctionnement des appareils (laverie des crèches, écoles, etc.);
- équiper les salles municipales et espaces de convivialité, d'appareils électroménagers moins énergivores;
- adapter l'éclairage **en installant des détecteurs de présence** et/ou minuterie dans les zones de passage (ex. : couloirs, sanitaires...);
- insérer des **obligations en matière de sobriété énergétique** dans ses engagements contractuels avec les associations;
- **délocaliser la salle serveur** communale (data center) dans des locaux adaptés;
- mettre en place des **indicateurs de mesure pour évaluer les gains**;
- **communiquer** des données / indicateurs de consommation (ex. : "conseils du mois" aux utilisateurs);
- mettre en place une charte interne "Éco agents, tous prêts à s'engager!"
- finaliser la charte d'utilisation des mails;
- supprimer le mode veille des photocopieurs au profit d'une extinction journalière.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Extinction de l'éclairage public dans certaines zones



**4 h 30 à 5 h  
d'économie  
par nuit**

et une biodiversité préservée.

.....

**5 semaines seulement  
d'illuminations de Noël / an**



### ASTUCE

**Éviter de consommer de l'électricité  
durant les pics de consommation :  
de 8h à 13h et de 18h à 20h.**

### ÉCOWATT.

#### QU'EST-CE QUE C'EST ?

Véritable météo de l'électricité, Écowatt qualifie en temps réel le niveau de consommation des Français. À chaque instant, des signaux clairs guident le consommateur pour adopter les bons gestes et pour assurer le bon approvisionnement de tous en électricité. Inscrivez-vous aux alertes pour être informé en temps réel : [www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr)





## 4 • LES ÉCOGESTES DES AGENTS MUNICIPAUX & DES USAGERS

**L'hiver arrive, pour s'engager dans cette démarche commune de changement d'habitudes de consommation, chaque geste compte. Les éco gestes sont des gestes simples et quotidiens qui peuvent avoir un impact fort sur notre consommation énergétique en évitant le gaspillage. Ensemble, relevons ce défi!**



## Ensemble, économisons le chauffage

- Empêchons la chaleur de s'échapper de la pièce et/ou du bâtiment : **fermons les fenêtres et les portes donnant vers l'extérieur** ou vers des pièces non chauffées (hors mesures sanitaires).
- Laissons la chaleur se diffuser dans la pièce pour un confort sans surchauffe : **désencombrons et évitons de recouvrir les radiateurs.**
- Limitons l'utilisation d'appareils énergivores en respectant notamment **l'interdiction d'utiliser des chauffages d'appoint**;
- Couvrons-nous davantage si nécessaire.
- **Diminuons la consommation d'eau chaude** en ne l'utilisant qu'en cas de nécessité. Privilégions par exemple, l'eau froide pour se laver les mains.
- **Assurons-nous d'avoir bien fermé les robinets** pour ne pas laisser couler l'eau inutilement.
- **Alertons** immédiatement la direction des services techniques en cas de dysfonctionnement ou de fuite d'eau : 02 35 14 30 37.

## Ensemble, économisons l'électricité

- **Éteignons les lumières** après la fin d'utilisation d'un espace ou lorsque la lumière naturelle est suffisante.
- relayons les bonnes pratiques.
- **Éteignons les ordinateurs et écrans** après la journée de travail.
- **Programmons le mode veille** des écrans tout au long de la journée.
- **Réduisons l'envoi de pièces jointes** par mail.
- Limitons l'usage du "répondre à tous".
- **Nettoyons / supprimons régulièrement les données obsolètes** des boîtes mail et du serveur. Plus nous stockons des données et plus il faut faire fonctionner des centres de données pour les conserver.
- **Coupons la caméra** lors des visioconférences;
- privilégions la charge des appareils en dehors des pics de consommation.
- Débranchons le chargeur de téléphone et de PC portable une fois la charge finie.
- **Optimisons les impressions.**

### ASTUCE

Diminuer le nombre d'ampoules par pièce permet de réduire efficacement sa consommation en électricité.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

La consommation énergétique d'un chauffage d'appoint électrique est de

**1500 Watt**

=

**65 €/mois**

soit environ 500 € par personne pour la période de chauffe hivernale.



### ASTUCE

Exit les meubles installés devant les radiateurs qui empêchent la chaleur de se propager efficacement!



### LE SAVIEZ-VOUS ?

L'envoi d'un mail avec

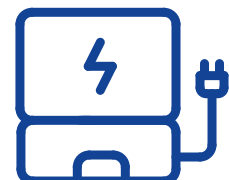
**1 pièce jointe**

=

une ampoule allumée pendant

**24 h**

.....  
Allumé toute l'année, 24h/24, un seul ordinateur peut coûter jusqu'à 100 euros d'électricité par an.



## POUR ALLER PLUS LOIN

Pour poursuivre son engagement dans le dispositif territoire engagé transition écologique (ex-Citergie) et réduire sa dépendance aux énergies fossiles, la Ville s'engage à :

- inviter aux **modes de déplacements doux** (à pied et à vélo);
- développer la **mise à disposition de vélos** et la gestion de sa flotte en tenant compte des usages et besoins;
- poursuivre la sensibilisation et **faciliter le covoiturage**;
- poursuivre la **promotion des transports en commun**;
- développer des formations à l'éco conduite;
- **réduire les déplacements professionnels** en privilégiant les téléconférences et la dématérialisation des procédures lorsque cela est possible;
- remplacer progressivement la flotte automobile par des véhicules moins consommateurs en énergies fossiles.

À travers ce plan de sobriété énergétique, la Ville de Mont-Saint-Aignan fait de la réduction de ses consommations d'énergies un axe fort de son action pour réduire les dépenses communales mais aussi pour être davantage résiliente face aux enjeux sociétaux actuels et ainsi tendre vers l'exemplarité.

